ART. 2 N° CL18

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2013

PROTECTION DU SECRET DES SOURCES DES JOURNALISTES - (N° 1127)

Retiré

AMENDEMENT

Nº CL18

présenté par M. Pouzol, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation

M. Pouzol, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation

ARTICLE 2

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

"des journalistes",

les mots:

"des personnes mentionnées au I".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel, qui reporte sur les autres articles du projet de loi la modification de l'alinéa 3 de l'article premier introduisant la liste des dépositaires du secret des sources